

**COMMUNE DE
GENNES**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Date de convocation :
22/09/2026

Date d'affichage :
02/10/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent

Membres présents : Jean-Baptiste AUBRY, Sandrine BROUSSAUDIER, David FLEURY, François GUILLAUME, Martin KUNSTLER, Elodie LACROIX, Adrien LUGAGNE, Jean-Michel LHOMMÉE, Thierry MOREL, Stéphanie PANTANI, Anne-Sophie PARRIAUX, Béatrice SOITTOUX, Aurélie SUZON

Membres excusés : Martine VUILLECARD MORALES
Laurent ROPERS

Membres absents :

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire générale de mairie
Secrétaire de séance : Aurélie SUZON a été élue secrétaire de séance

➤ **260909 : Référent Ambroisie et Frelon à pattes jaunes**

Le Maire explique qu'afin de contenir l'expansion des espèces exotiques envahissantes, deux plans de lutte collective ont été mis en place en Bourgogne Franche-Comté :

- Sur l'**ambroisie**, piloté par l'Agence Régionale pour la Santé et animé par FREDON BFC (<https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/sante-de-lhomme/ambroisie-feuille-darmoise>).
- Sur le **frelon à pattes jaunes**, animé par FREDON BFC et GDS BFC, dans le cadre de la stratégie Nationale Biodiversité grâce au concours financier de l'Etat (<https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/sante-de-lenvironnement/frelon-asiatique-pattes-jaunes>).

Dans le cadre de ces plans, le conseil municipal doit désigner, **un ou plusieurs référent(s)**. Les référents peuvent être le même pour les 2 espèces. Il peut s'agir d'une personne désignée spécifiquement pour assurer cette mission, élue et/ou employée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

de désigner comme référents ambroisie et frelon à pattes jaunes :

Mme LACROIX Elodie, M. FLEURY David, M. KUNSTLER Martin

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture

Le maire
Jean-Michel LHOMMÉE

